



## Cotisations a l' urssaf economie collaborative et trimestre validés

Par **Club**, le **23/04/2025** à **17:56**

Bonjour

je suis propriétaire d'un meublé de tourisme en bord de mer et je cotise à l'urssaf économie collaborative chaque trimestre

Dans les fait, même si mon meublé est ouvert toute l'année il n'y a pas de clients les 1er et 4ème trimestres

Est ce a dire que je valide (voir cotise) seulement pour 2 trimestres ou est-ce le montant total annuel des recettes déclarées qui est prise en compte pour calculer le nombre de trimestres validés

Merci

Par **AdminDelph**, le **23/04/2025** à **20:49**

Merci d'être venu.

Même si vous déclarez et cotisez trimestriellement sur les recettes effectivement perçues, c'est bien la somme de ces recettes sur l'ensemble de l'année civile qui sera comparée au seuil annuel pour la validation des trimestres.

Par **Club**, le **24/04/2025** à **11:50**

merci, connaissez vous cette somme ? ou puis je trouver l'info ?